



DECLARATION LIMINAIRE CSA INTERREGIONAL

FO JUSTICE salue l'organisation et le respect des règles concernant l'ensemble des CSA effectués en DI. Il est bien dommage que les CE ne suivent pas l'exemple donné par leur hiérarchie directe.

Des CSA, à ce jour, ne sont toujours pas planifiés en établissement ou ont lieu dans les prochains jours. Aux vues des commandes qui sont demandées par la DAP, comment voulez-vous qu'un dialogue social constructif soit mis en place ?

Pour avoir participé avec ma collègue régionale au CSA de Montmédy en tant qu'experts, nous pouvons d'ores déjà vous annoncer que l'établissement est dans l'illégalité la plus totale depuis six mois, il a été notifié par nos soins dans le procès-verbal, mais à ce jour rien n'a changé, le CE attend surement de nous un mouvement de contestation ou un appel de votre part afin de faire changer les choses ?

Il n'est pas question dans ce cas de figure de ressources RH puisque 3 agents partent en formation ELSP début juin.

En parlant d'ELSP, la position **FO Justice** ne varie pas, pas d'astreinte dans les petits établissements tant que les effectifs RH en équipe ne sont pas abondés en nombre afin de pallier à la fatigue et aux heures supplémentaires engendrées par ces manques. Une fois tout ceci rentré dans l'ordre, il pourra être envisagé de passer à la suite de ce déploiement.

Nous prenons acte également que des établissements n'ont toujours pas de fiche de postes et/ou de charte des temps mises à jour, celles-ci sont la base pour un agent dans son travail journalier et le respect de ses droits. D'autres CE, souvent les mêmes, changent ces chartes des temps sans passer par un CSA (charte des officiers à Montmédy) : passage de permanence à astreintes par un simple coup de baguette magique !!!!

Il serait temps que les CE ne se croient pas tout permis en établissement, faisant fi des règles et du bon sens, minimum requis pour diriger une structure pénitentiaire.

Nous comptons sur vous pour la énième fois afin que ceux-ci ne vous entendent pas, mais exécutent ce que vous leur demanderez de faire.

Nous continuerons cette déclaration par remercier le travail fait depuis son arrivée par Mme GUILLOU qui a su se rendre dans les différents établissements, en comprendre les subtilités et avoir sorti le fascicule SST pour les agents du siège DI.

Nous terminerons cette intervention en exprimant notre volonté de continuer à œuvrer pour les ESP sans être obligés de se fâcher afin de faire avancer les choses comme elles devraient l'être de façon naturelle vu les événements et les attentes sur le terrain pour la sécurité de nos agents.

Les représentants FO Justice au CSA Interrégional

UISP **FO Justice** Strasbourg
Le 23/05/2025

